



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 07/07/2023

PROCÈS-VERBAL

Le CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de SECLIN, convoqué le 30 juin 2023 par Monsieur le Maire, s'est assemblé en salle Ronny Coutteure sous la présidence de Monsieur François-Xavier CADART, Maire.

Secrétaire de séance : MASSET Amandine

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Présents : 23

Votants : 33

Étaient présents :

CADART François-Xavier, Maire,
BACLET Christian, GAUDEFROY Stéphanie, SERRURIER Didier, MASSET Amandine, LEMAITRE Olivier, RACHEZ Marie-Chantal, GABREL Cécile, Adjoint.
MILLE Roger, CARLIER Hervé, HOGUET Dominique, BAEYENS Marcelle, ADORNI Christel, WEKSTEEN David, LEGRAND Pierre, FRERE Francine, EL GHAZI Fouad Eddine, ROSENBERG-LIETARD Amandine, CORBEAUX Éric, DAL Perrine, DECRAENE Pierre, PRUNES-URUEN Sophie, HUART Cécile, PELLIZZARI Rachel, Conseillers.

Absents excusés :

SPOTBEEN Michel, procuration à CADART François-Xavier
BAEYENS Marcelle, procuration à MILLE Roger
VANDENKERCKHOVE Didier, procuration à CARLIER Hervé
LESCROART Daniel, procuration à LEMAITRE Olivier
MAKSYMOWICZ Laurence, procuration à GAUDEFROY Stéphanie,
HUGUET Caroline, procuration à HOGUET Dominique
ROSENBERG-LIETARD Amandine, procuration à SERRURIER Didier
EL MESSAOUDI Amira, procuration à BACLET Christian
PACINI Antoine, procuration à DECRAENE Pierre
VANDEKERCKHOVE Benjamin, procuration à CORBEAUX Éric.

Sommaire

1. **NOMINATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**
2. **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 24/05/2023**
3. **COMMUNICATIONS DU MAIRE**
4. **DÉCISIONS MUNICIPALES & ÉTAT DES MARCHES AU 30/06/2023**
5. **COMMISSION FINANCES – RESSOURCES HUMAINES – RESTAURATION - SUIVI DES MARCHÉS PUBLICS**
 1. Désignation des référents déontologues des élus – autorisation à signer la convention de prestation de services afférente
 2. Modifications du tableau des effectifs
 3. Création de 7 emplois permanents
 4. Sollicitation du fonds de concours « Transition énergétique et bas carbone » de la Métropole Européenne de Lille
 5. Subvention à projet 2023 – Association école de danse & expression corporelle
6. **COMMISSION DÉVELOPPEMENT DURABLE ET TRANSITION ÉNERGÉTIQUE**
 6. Plan Communal de Développement Durable
 7. Attribution de subventions d'équipement à des particuliers
7. **COMMISSION PARCOURS ÉDUCATIVE**
 8. Avance de frais aux formations BAFA et BAFD pour les jeunes seclinois
 9. Contribution annuelle 2023 SIVU pour l'insertion sociale et professionnelle
8. **COMMISSION URBANISME – MOBILITÉ – TRAVAUX – QUALITÉ DE L'ESPACE PUBLIC**
 10. Cession d'un broyeur à végétaux
 11. Enjeux de mobilité – déploiement d'un dispositif en libre-service de trottinettes électriques et de vélos assistance électrique – redevance d'occupation du domaine public

Retrouvez la vidéo sur le site internet de la municipalité : www.ville-seclin.fr

Rubrique : actualités

Et/ou

Utilisez l'outil de recherche

 

1. NOMINATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.15 du Code des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire propose aux Conseillers Municipaux, qui l'acceptent, de nommer Amandine MASSET, Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire : Alors, avant d'aborder les divers points à l'ordre du jour, je vous propose d'approuver le procès-verbal du dernier Conseil Municipal du 24 mai 2023.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 24/05/2023

Monsieur le Maire : Avez-vous des observations sur ce procès-verbal ? Je n'en vois pas, je le considère donc comme approuvé.

PROCÈS-VERBAL approuvé à l'unanimité

3. COMMUNICATIONS DU MAIRE

Monsieur le Maire : Avant d'appréhender les points spécifiques de l'ordre du jour, je souhaite tout d'abord souhaiter la bienvenue à Madame Pamela BOITTIAUX, qui a rejoint la collectivité, en qualité de responsable du pôle « Rayonnement communication et inclusion dans les manifestations ». Merci de faire confiance à la collectivité et de porter haut en tout cas les couleurs de ce magnifique pôle au sein de la collectivité. Vous êtes bien évidemment, je pense, enfin j'espère que vous avez été accueillie chaleureusement par l'ensemble des élus ici, autour de la table et également au sein de votre équipe. En tout cas, on vous souhaite tout le bonheur du monde, comme dirait la chanson, au sein de cette collectivité. Merci de nous faire confiance et bienvenue. Et on peut l'applaudir. Voilà.

Ce sont des applaudissements qui nous réchauffent le cœur, à la suite d'une période particulièrement difficile que nous avons toutes et tous traversée, je pense. Je tiens à remercier la solidarité qui s'est manifestée de par les élus de tous bords politiques, qui ont témoigné, en tout cas, de leur solidarité par rapport à ces événements tristes, malheureux, déplorables, enfin je ne sais pas comment les qualifier, mais en tout cas, je pense que dans l'esprit, on a tous un qualificatif en tête qui devrait nous rassembler. Je tiens à remercier également l'ensemble des services et, tout particulièrement la Police Municipale qui a, dès le soir de ces épisodes malheureux pu intervenir au péril de leurs vies, pour certains de ces agents, d'intervenir en tout cas, sur des sites particulièrement sensibles. J'étais présent également. On a fait comme on a pu pour essayer de circonscrire l'incendie. Hélas, celui-ci a emporté notre Police Municipale. Je tiens, en tout cas, vraiment à les remercier encore, saluer, j'ai pu le faire, lors du rassemblement qui s'est tenu devant la mairie, de remercier également la Police Nationale qui a été un relais très important. Leur présence a été particulièrement importante. Les sapeurs-pompiers, enfin le SDIS également, présent, qui est intervenu le plus vite possible pour circonscrire l'incendie même si, voilà, le rez-de-chaussée de notre Police Municipale a été emporté et des travaux subséquents vont nécessairement démarrer, mais je tenais vraiment à remercier chacun d'eux et remercier également les services dans leur ensemble, car au-delà de l'atteinte qui a pu être portée à la Police Municipale, je pense que vous êtes tous au fait de ce qu'il y avait des menaces qui pesaient également sur l'Hôtel de Ville dans son ensemble. Et c'est avec réactivité, en toute célérité, que les services se sont mis au travail. En tout cas pour sécuriser le site, enlever de l'Hôtel de Ville ce qui devait être impérieusement et impérativement sécurisé. Ça a été une mobilisation forte, durant une journée particulière, où j'ai vraiment senti un élan de solidarité également. J'ai de belles images..., j'ai de mauvaises images en tête, mais j'ai aussi de belles images de solidarité, en tout cas, que ce soit de l'ensemble des élus, mais aussi de l'ensemble des agents qui ont œuvré au mieux pour sauver les valeurs de la République, derrière effectivement le symbole de l'atteinte aux bâtiments. Et c'était également une atteinte aux valeurs de la république. Donc je tiens à remercier chacun de vous, en tout cas, pour cette mobilisation et ce témoignage de solidarité à l'égard de ce qui nous est cher, c'est-à-dire nos propres institutions. Suite à ces éléments, ces violences urbaines, les villes qui ont dû supporter ces violences urbaines ont été réunies au Palais de l'Élysée, mais également au sein de la Préfecture, pas plus tard qu'hier soir, puisque, effectivement, ont pu être reconduits les propos tenus par le Président MACRON au milieu de cette semaine. Je vais peut-être très succinctement vous

Procès-verbal du conseil municipal du 7 juillet 2023

résumer la teneur des propos qui ont pu être tenus, celui tout d'abord de la création d'un comité de reconstruction.

L'objectif, en tout cas, pour les services de l'état, c'est de pouvoir reconstruire rapidement. Très rapidement, les bâtiments qui ont été atteints et plus spécifiquement les Polices Municipales, car nous ne sommes pas, hélas, un fait isolé. Ce sont de nombreuses Polices Municipales qui ont été atteintes. Donc pour les bâtiments qui nécessitent une urgence impérieuse, effectivement, l'objectif est de pouvoir travailler sur un temps court, même si on attend, suite à la déclaration de sinistre qui est en cours, que s'opèrent les retours des assurances, pour savoir jusqu'à quelle hauteur on sera couverts sur le dommage. Mais en tout cas, sur le reste à charge de la collectivité, l'Etat s'est montré très engageant sur l'accompagnement financier qui serait le sien, sur l'accompagnement également, en termes de délais, sur le contrôle de légalité également, qui devra s'opérer. Donc on peut espérer, en tout cas, en synthèse, une reconstruction rapide, même si, c'est le petit bémol que je mettrai, on est quand même sur un périmètre qui est sujet aux ABF. Donc on pourra, même si certains délais vont sauter, même si des règles procédurales de publicité, dans le cadre des marchés publics qui pourraient être portés, ne seront pas nécessaires, on sera quand même sujet à la réglementation des ABF. En tout cas, il y a une procédure de reconstruction que l'on espère la plus rapide possible, mais avec cette réserve relative aux ABF que nous devons impérieusement respecter.

Les finances de notre commune, vous les connaissez. Donc le reste à charge pour la collectivité et l'Etat, comme je l'ai indiqué, s'est montré particulièrement volontariste avec l'instruction prioritaire des dossiers qui seraient déposés au titre de la DSIL, notamment, l'aide de l'état sur les investissements immobiliers qui peuvent être réalisés. Donc, une instruction prioritaire à l'égard de l'ensemble des communes qui déposeraient des dossiers de demandes d'aide, donc les communes qui ont été impactées par ces violences urbaines, avec également le déblocage de fonds prioritaires, au titre de la DSIL. Voilà ! Donc on peut espérer, en tout cas, un accompagnement fort de la part de l'Etat sur ces éléments. Vous avez pu noter également, notamment, sur le sujet relatif à la vidéo protection, qu'il y avait 20 millions d'euros débloqués sur les éléments spécifiques à la vidéo protection. Donc le CSU a été atteint, enfin a été calciné, si bien qu'aujourd'hui, nous sommes en train d'évaluer la hauteur, avec EIFFAGE, de notre préjudice, pour pouvoir l'adresser le plus rapidement possible et avant mardi, auprès des services de la Préfecture, pour que ceux-ci puissent relayer notre besoin auprès des autorités de l'Etat et donc débloquer les fonds nécessaires à la reconstitution la plus rapide possible de notre CSU.

Voilà ce qu'il me semblait important de vous communiquer. Peut-être de vous communiquer aussi, ça me paraît important aussi, alors je le dis, tout à la fois pour les élus que vous êtes, mais aussi à l'égard de la population, c'est que certains pensent peut-être que parce que le CSU a été atteint, parce que le centre de visionnage a pu être atteint, que les caméras ne tournent pas. Non, je tiens à préciser, ça fera peut-être grincer des dents ultérieurement, lorsqu'au stade des investigations judiciaires, il y aura des interpellations, mais les caméras continuent de filmer. Je le dis, à bon entendeur à ceux qui pourraient croire qu'aujourd'hui les caméras ne tournent plus et que donc ils peuvent agir en toute impunité sur la Ville, je tiens à leur préciser qu'à la limite, il y a lieu de sourire, ils sont filmés. Voilà ce que j'avais à dire sur le sujet.

Vous préciser également que la Fête des Harengs est reportée au 23 septembre prochain. L'objectif pour nous, effectivement, avec les services, merci Madame BOITTIAUX d'avoir pu intervenir rapidement sur le fait de pouvoir vous rapprocher des prestataires, s'ils étaient prêts en tout cas à s'engager à nos côtés, non pas sur une annulation de la manifestation, mais sur un report, chose que nous avons pu obtenir avec un moindre coût. Je pense que l'on est entre 900 et 1 000 € de coût supplémentaire du fait de ce report. Donc je pense qu'il était inenvisageable d'annuler purement et simplement la Fête des Harengs compte tenu de l'attente particulière des habitants de Seclin et des Seclinoises et Seclinois. Par rapport à la bonne tenue de cette fête de la Ville et par rapport à l'ensemble du travail qui a pu être porté pour la bonne tenue et la bonne facture de cette manifestation, il nous semblait important, en tout cas, de maintenir cette Fête des Harengs. Elle est simplement reconduite au 23 septembre prochain.

Concernant la Fête nationale, nous n'avons, à ce stade, pas d'éléments suffisamment tangibles de la part de la Préfecture, qui attend elle-même des orientations gouvernementales pour garantir et assurer, en tout cas, la bonne tenue des manifestations relatives aux 13, 14 et 15 juillet. Mais, on a bon espoir en tout cas de ce que ces manifestations pourront se tenir. Avec les services, nous sommes déjà au travail en ce sens, mais on attend toutefois la validation définitive de la part des autorités gouvernementales.

Voilà ce que j'avais à dire au stade de mes communications. Je n'ai pas d'autres points, parce que je vous avouerai que ça a occupé, en tout cas, nos jours et nos nuits ces derniers temps et c'était en tout cas le dossier important sur lequel je souhaitais communiquer à votre égard, en ce début de Conseil Municipal. Peut-être avez-vous des questions à poser. J'ouvre un petit peu le sujet sur ce point, mais

on se veut, en tout cas, rassurants, dans la célérité de reconstruction, avec un accompagnement financier de la part de l'Etat, qu'on espère à son maximum. Voilà ce que j'avais à dire sur le sujet. Pas d'observations particulières. Encore merci. S'il y a un mot à retenir, c'est merci à chacun.

4. DÉCISIONS MUNICIPALES & ÉTAT DES MARCHÉS

4.1 TABLEAU D'ENREGISTREMENT DES DÉCISIONS MUNICIPALES À LA DATE DU 30/06/2023

4.2 ÉTAT DES MARCHÉS CONCLUS AU 30/06/2023

Monsieur le Maire : On peut passer au stade des décisions municipales et à l'état des marchés, avez-vous des observations à formuler sur celles-ci, sur celui-ci ? Pas d'observations ? Très bien, je considère qu'il a été communiqué. Madame HUART, je vous en prie.

Madame HUART : Non, j'avais juste une question. Vous indiquez une demande de subvention au titre du dispositif « Fonds vert » et je voulais savoir sur quel programme vous souhaitez une subvention ? Sur quel programme du Fonds Vert ?

Monsieur le Maire : Vous êtes sur quel marché ?

Madame HUART : Alors, peut-être que je me trompe. Je suis au 4.1. « Décisions municipales ».

Monsieur le Maire : Ah d'accord. 4.1., d'accord. Fonds Vert, donc ça, c'est sur l'éclairage public. C'est le renouvellement du dispositif d'éclairage public.

Madame HUART : D'accord OK. Parce que je me demandais si on était éligibles, parce qu'on est une commune de plus de 10 000 habitants et...

Monsieur le Maire : Alors Olivier me dit « Salle des Fêtes » ou éclairage...

Monsieur LEMAITRE : Les deux.

Monsieur le Maire : Les deux...

Monsieur LEMAITRE : Salle des Fêtes...

Monsieur le Maire : Et éclairage.

Madame HUART : OK. Et donc on est éligibles pour l'éclairage, malgré la taille de la commune ?

Monsieur LEMAITRE : On le tente.

Madame HUART : On le tente. OK, merci.

Monsieur le Maire : Pas d'autre observation ? Merci. Donc je passe à la première délibération, celle de la désignation des référents déontologiques des élus, avec autorisation de signer la convention de prestation de services afférente.

Aucune remarque sur les Décisions municipales et l'état des marchés

5. COMMISSION FINANCES – RESSOURCES HUMAINES – RESTAURATION - SUIVI DES MARCHÉS PUBLICS

Délibération n° 1

DÉSIGNATION DES RÉFÉRENTS DÉONTOLOGUES DES ÉLUS – AUTORISATION À SIGNER LA CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES AFFÉRENTS

Monsieur Le Maire : Depuis le 1^{er} juin 2023, nous avons l'obligation de désigner des déontologues, qui viendront accompagner les élus que vous êtes, lorsqu'effectivement, une question peut se poser sur la bonne application des règles déontologiques que tout élu doit s'appliquer. L'objectif, ce n'est pas de provoquer un droit d'alerte ou une possibilité d'alerte sur des élus tiers. L'objectif, c'est de pouvoir questionner des services de la MEL, si nous validons aujourd'hui cette délibération. Parce que l'objet, c'est de mutualiser, en tout cas, le fait de désigner des déontologues en lien avec les services de la MEL. Si nous nous orientons sur ce dispositif, c'est en tout cas de pouvoir interroger ces déontologues pour ses pratiques personnelles. Lorsqu'effectivement, un élu a un doute sur l'application pour lui-même des règles déontologiques, il aura la capacité de pouvoir saisir un déontologue, avec une réponse écrite qui sera faite au bénéfice de l'élu, avec copie au second déontologue. Et c'est la collectivité qui paiera les honoraires portés à 80 € de ce déontologue qui sera saisi. Donc voilà, je précise simplement la règle : C'est de pouvoir s'assurer et d'être accompagné sur un doute que l'on pourrait avoir sur ses pratiques personnelles à l'égard, donc de ses propres fonctions en qualité d'élu. Pas de solliciter l'intervention d'un déontologue, sur les éventuelles pratiques d'un autre élu. On n'est pas sur un devoir d'alerte. Voilà pour ce qui est de cette délibération. Vous avez, je pense, la dénomination et, vous ont été communiqués également les curriculum vitæ de chacun des déontologues qui sont Docteurs en Droit Public, me semble-t-il, Maîtres de conférences à l'Université de Lyon, un ancien magistrat également auprès du Tribunal administratif de Lille, également. Donc vous voyez que ce sont quand même des personnes qui ont quelques qualités en droit public et qui pourront, en tout cas, porter pleinement leurs conseils et leur regard sur les règles déontologiques qui doivent être appliquées par chacun d'entre nous. Les noms, vous les avez dans le cadre de la délibération et il vous est donc porté au vote la désignation de ceux-ci en qualité de déontologues et de me permettre de signer la convention de prestations qui doit être signée avec la Métropole Européenne de Lille, puisqu'effectivement, c'est par son biais que nous intervenons auprès de ces déontologues. Y a-t-il des observations sur cette délibération ? Monsieur CORBEAUX.

Monsieur CORBEAUX : Nous allons voter cette délibération, mais j'avais posé une question à la réunion des Présidents, c'est simplement la question du délai de réponse des déontologues, parce qu'il nous est précisé, dans la délibération, un certain nombre de points importants, mais je pense que la question du délai, pour moi, est une question importante, surtout si vous avez un doute et que vous êtes élu, suivant le délai, d'autant plus que le choix de la MEL, le choix de faire ce choix-là, c'est que toutes ces communes vont avoir une même déontologue et on peut imaginer que quelques fois, il puisse y avoir un petit peu un effet d'entonnoir, surtout au début. Est-ce qu'il s'engage à un délai ?

Monsieur le Maire : Alors, dans la convention, il n'y a pas de délai précisé. Il nous renvoie toutefois, on a pu interroger, suite à votre questionnement à la Conférence des Présidents, la Métropole Européenne de Lille qui nous parle d'une réactivité importante de la part des déontologues. Comme je le disais, ils ont les qualités juridiques leur permettant de pouvoir répondre, je pense, en toute célérité. Donc, de toute façon, nous, on n'aura pas de regard particulier, puisqu'on n'est pas informés, si ce n'est au moment de payer effectivement le déontologue, mais on n'est pas informés de la question. Donc on ne connaît pas, en tout cas, le degré de difficulté qui pourrait être posé auprès du déontologue. Donc je suppose qu'en fonction du degré de difficulté, la réponse sera plus ou moins rapide. Et en tout cas, la Métropole Européenne de Lille nous précise bien que nonobstant le fait qu'il n'y ait pas de délai précis dans la convention, il y a une réactivité attendue de la part des déontologues désignés. Je suis désolé, je n'ai pas d'autres réponses à vous apporter que celle-ci. Toutefois, si vous aviez, sans attendre, bien évidemment les conclusions du déontologue qui seraient portées à la question que vous auriez posée, mais des remarques à formuler sur un délai particulièrement long, vous pourriez bien évidemment me saisir sur le sujet, pour qu'à un moment donné, je puisse essayer d'accélérer un petit peu les choses pour éviter la reconduite de délais trop importants. Est-ce que ma réponse vous satisfait ? De toute façon, je n'en ai pas d'autres. Je préfère vous le préciser.

Procès-verbal du conseil municipal du 7 juillet 2023

Monsieur CORBEAUX : (...) j'avais peur, vu l'actualité judiciaire, je me disais qu'il faut peut-être s'assurer que l'on peut avoir accès au déontologue en temps et en heure. Mais sinon, on votera la délibération.

Monsieur le Maire : Précision : Ce n'est pas la MEL qui répond, c'est le déontologue.

Monsieur CORBEAUX : Oui, oui.

Monsieur le Maire : C'est le déontologue qui est saisi directement de la question.

Monsieur CORBEAUX : D'accord.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (33 voix pour).

Délibération n° 2

MODIFICATIONS DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur BACLET : Oui, eh bien, bonsoir à tous. En fait, pour la délibération n° 2 et la n° 3 qui sont liées entre elles, ce sont des points qui ont pu être abordés lors du CST du 30 juin dernier et d'ailleurs, il sera porté sur la délib. qui sera envoyée en Préfecture, que ces éléments ont été vus lors du dernier CST. Donc il s'agit de la modification du tableau des effectifs en première partie pour les filières administrative, technique et médico-sociale. C'est surtout pour répondre à des agents qui sont lauréats de concours ou qui ont bénéficié d'une promotion ou d'un avancement de grade. Concernant la partie culturelle, c'est surtout pour mettre en phase les contrats existants qu'on va pouvoir voter ensuite, avec le travail effectif qui est réalisé par les profs du CMEM et les dumistes. C'est-à-dire pour nous, le temps passé en face à face avec le public. Ces modifications d'horaires seront complètement invisibles sur le service qui est rendu au public actuellement et on espère avoir toujours les mêmes appréciations de nos professeurs. À la marge, puisque ça concerne 6 spécialités, il y a une heure qui a été réaménagée, je veux dire. Et par contre pour les dumistes, il y avait une projection pour un nouveau contrat de 17 heures que l'on va passer à 13 heures, si j'ai bonne mémoire. Et donc il n'y a pas d'impact sur les dumistes existants. Donc, il est proposé d'accepter la modification du tableau des effectifs, ce qui nous permettra après de pouvoir créer les emplois pour les professeurs du CMEM.

Monsieur le Maire : Merci. Je vois Madame HUART qui se précipite sur le micro et je vous cède immédiatement la parole.

Madame HUART : J'ai l'impression que vous êtes un peu pressé, ce soir, c'est un peu speed. Donc je me précipite.

Monsieur le Maire : Ah non, on a tout notre temps.

Madame HUART : En fait, déjà, on aimerait découper finalement notre vote en deux temps. Monsieur BACLET, vous aviez dit que c'était possible de procéder de la sorte, si j'ai bien compris.

Monsieur BACLET : On a dit que c'était possible lors du CST. On l'a pris comme ça. Mais là, on est en vote de délibération et je pense qu'on ne peut pas, je me retourne vers les services...

Madame HUART : À moins qu'on puisse représenter cette délibération en la découpant simplement. En indiquant cette situation-là au PV.

Monsieur BACLET : Eh bien c'est-à-dire qu'il faut qu'elle soit votée aujourd'hui pour pouvoir être appliquée à la rentrée. Donc, il n'y aura pas de Conseil Municipal d'ici la rentrée scolaire.

Monsieur le Maire : Ce que je propose, peut-être en complément, parce que je pense deviner...

Madame HUART : Oui, oui, on en a déjà parlé.

Monsieur le Maire : On peut très bien acter le vote qui sera le vôtre, en précisant dans le compte rendu que vous souhaitez apporter des éléments d'éclaircissements sur le sens de votre vote.

Madame HUART : D'accord. Donc pour tous ceux qui ne seraient pas au courant, je vais quand même préciser l'objet de mon intervention. Évidemment, pour les 3 premières catégories : Administrative, technique et médico-sociale, on n'a pas de sujet là-dessus, on vote pour cette partie de la délibération. Maintenant, pour le sujet culturel, on s'en était déjà émus auprès de vous et auprès de la population. On a quand même des inquiétudes sur ce qui se passe au CMEM actuellement. Moi, j'étais cette semaine à la remise des prix du CMEM, le directeur a souligné, et on le constate, vraiment l'excellent travail réalisé par les professeurs, qui se traduit par des mentions, sachant que ce sont des jurys externes qui les décernent. Il y a vraiment un bon travail qui est fait et qui est reconnu, y compris par les extérieurs. On a salué assez souvent le travail des professeurs pendant le confinement, aussi. Et aujourd'hui, quand je vois que... alors vous allez me dire que vous mettez les choses en adéquation, un peu de la même façon que vous n'augmentez pas les tarifs, vous les indexez, là on met les heures de cours en adéquation avec les besoins. Mais bon, dans les faits, concrètement, on a quand même un certain nombre d'heures qui sont supprimées. Quand vous dites, « *Nous, on considère que le temps en face à face* », moi ça me dérange un peu, puisque quand je vois un professeur qui vient se déplacer à Seclin pour 4 heures aujourd'hui, on considère qu'il n'est que 3 heures en face à face avec l'élève, que tout le temps de préparation, etc., ça ne compte pas vraiment et que donc on lui supprime une heure, bon voilà... On va dire, que de mon point de vue, l'effet sur les professeurs est assez négatif. Je crains aussi que ça amène... les choses se savent, une forme de perte de rayonnement, finalement, pour l'école de musique de Seclin. Les professeurs travaillent ici, ils travaillent ailleurs. Donc voilà, on sait qu'ils en parlent entre eux. Donc ça, déjà, ça me dérange. En plus, on accueille des élèves de Houplin-Ancoisne et au final, on a moins d'heures de cours. Donc par quel tour de passe-passe on en arrive là. Voilà ! Et quand je vois aussi qu'on a supprimé deux heures de cours, enfin de formation musicale pour les élèves adultes, là aussi, je m'interroge.

Monsieur le Maire : Merci. Alors, qui souhaite intervenir. Monsieur BACLET, Monsieur SERRURIER souhaite intervenir également. Très bien.

Monsieur BACLET : En fait, actuellement, il y a des heures qui sont payées, comme vous dites, pour les préparations. Or, ce qui a été argumenté lors du CST, c'est que justement, ces gens-là ont suffisamment de semaines de vacances pour faire leur préparation de cours. D'autre part, on ne touche que des instruments, pour l'instant. Il n'y a pas d'enseignement perdu, d'enseignement musical proprement dit, puisqu'on touche que 6 professeurs qui font des cours instrumentaux.

Madame HUART : On supprime un peu de formation musicale quand même pour les élèves adultes, sauf si je lis mal, puisqu'on passe de 10 heures à 8 heures.

Monsieur le Maire : Monsieur SERRURIER, vous souhaitez intervenir.

Monsieur SERRURIER : En fait, on ne supprime pas de formation musicale. On va basculer un professeur sur une autre spécialité, parce que c'est sa spécialité d'origine, c'est la culture musicale, parce que sinon, on aurait dû lui retirer 3 heures. Et pour éviter ça, on a créé ce module « culture musicale », qu'on testera donc cette année, qui devra intéresser à la fois des gens du CMEM, mais aussi des gens qui ne pratiquent même pas la musique. C'est juste la connaissance de la musique, la connaissance de l'histoire de la musique, la connaissance de la signification de certaines œuvres. Concernant le rayonnement, en tout cas, ça ne se manifeste pas pour l'instant, puisque les effectifs sont pleins, on a des listes d'attente qui débordent. Je vais vérifier dans la journée, puisque le dernier délai c'était le 3 juillet. Pour Houplin-Ancoisne, il y a 5 inscriptions. Je vous rappelle que si Houplin-Ancoisne est dans cette situation, c'est parce que le DGS avait été sollicité par les services de Houplin-Ancoisne pour passer cette convention qui, finalement, pour nous ne change rien. Simplement, ça donne une priorité aux extérieurs venant d'Houplin-Ancoisne par rapport à l'ensemble des extérieurs qui viennent à l'École de Musique de Seclin. Je me permettrai d'ouvrir une parenthèse, l'École de Musique de Seclin, qui est une école communale, n'ayant pas vocation à accueillir non plus trop d'extérieurs. La priorité, pour nous, c'est une école pour les Seclinoises et pour les Seclinois. Actuellement, on est quand même à plus d'un quart d'extérieurs, ce qui est quand même beaucoup et qui n'était pas forcément la vocation du CMEM au départ. Ensuite, on supprime les heures d'une drôle de façon, puisque je rappelle quand même que depuis le début du mandat, on en a ajouté 8, en accordéon et en chant. Donc celles qu'on supprime sont des ajustements, parce qu'on s'est rendu compte qu'effectivement, il y a des gens qui avaient beaucoup d'heures payées et non effectuées. On

tient compte aussi du fait que le calendrier des intervenants au CMEM s'est aligné sur le calendrier des enseignants. Donc ils ont les mêmes prérogatives pour l'instant. Ils ont les mêmes horaires et ainsi de suite. Ils ont même plus que les enseignants de l'Éducation Nationale, puisqu'ils ont arrêté de donner des cours vendredi soir et qu'ils vont reprendre le 11 septembre. Donc, grosso modo, ils ont à peu près deux semaines et demie de plus que les enseignants de l'Éducation Nationale pour préparer leurs cours ou leurs interventions. Et enfin, pour terminer, je voudrais dire quelque chose d'autre, mais je suis très embêté, parce que c'est mal écrit. Mais voilà, j'ai retrouvé. En fait, c'est aussi une question de justice. Parce que lorsqu'on a 27 enseignants qui travaillent au CMEM et qu'un certain nombre fait son emploi du temps plein, en fait normal, ce pour quoi il est payé et que certains ont une heure en moins à faire, que certaines ont deux heures en moins à faire, que certains ont trois heures en moins à faire ou que même, pour le summum, quelqu'un a trois heures trente de moins à faire, ce n'est pas équitable pour l'ensemble des enseignants. Et ce sont des choses qui peuvent éventuellement nuire à... Quelquefois, ça n'apparaît pas. De premier abord, quand on n'est pas vraiment au cœur du CMEM... Mais je sais que tu y es au niveau de l'enseignement Cécile, mais qu'on n'est pas vraiment au cœur du CMEM, dans des relations avec tous les enseignants, ce sont des choses qui pourraient, à terme, créer des tensions. Voilà.

Monsieur le Maire : Alors, il y a encore une demande de parole, ou... ?

Madame PELLIZZARI : Juste une remarque, en fait. Je prends assez mal la réflexion sur les temps de préparation. Je pense qu'on est quelques enseignants autour de la table et je défie qui que ce soit de préparer tous ces cours l'été pour la rentrée. Le propre de l'enseignant, c'est quand même de s'adapter un petit peu à son public, à l'évolution de son public. Enfin moi, je n'ai jamais réussi à préparer tous mes cours l'été pour la rentrée. Et pour moi, enfin je ne sais pas comment travaillent les enseignants qui pensent comme ça, mais en tout cas, moi, j'ai facilement une heure de préparation pour une heure de cours, quoi. Donc je veux bien entendre tout ce que vous disiez, mais pas le fait qu'on prépare ses cours l'été, qu'on a le temps de le faire. Et qu'on n'a pas besoin de plus de temps que ça, quoi. Pour moi, ce n'est pas respectueux vis-à-vis de la profession.

Monsieur le Maire : Alors, je vais me permettre de répondre. Ça ne sert à rien de lever une polémique là où il n'y en a pas. Dans ma famille, j'ai des personnes qui sont enseignantes et ils préparent leurs interventions, le week-end, durant les vacances, et également durant l'été. Donc je pense qu'il n'y a rien de choquant dans les propos que peut tenir Monsieur BACLET. Il n'y a pas lieu d'extrapoler son propos et à tenir ou répandre des propos qu'il n'a pas tenus. Voilà. Et je pense que les enseignants que je connais bien préparent leurs cours, et il vaut mieux que ça se passe comme ça, en dehors des cours. La différence entre les enseignants et les dumistes ou les enseignants de l'École de Musique dont on parle aujourd'hui, c'est qu'ils ne sont pas rattachés à l'Éducation Nationale. Il y a un arrêt de la Cour d'appel de Douai, qui vient clairement rappeler, de façon claire, nette, précise et incontestable, que ce sont, avant toute chose, des agents territoriaux et que donc les règles applicables à l'Éducation Nationale, ne se trouvent pas applicables pour eux. Seules, les règles des agents territoriaux doivent s'appliquer. Et donc les règles applicables pour les agents territoriaux, si on respecte clairement la règle, c'est 1 607 heures. 1 607 heures pour les agents sur les missions qu'ils doivent accomplir. Effectivement, ça permettrait d'accroître le service au bénéfice de la population. Ce n'est pas l'orientation que nous avons prise, puisqu'effectivement les 1 607 heures, ça relève d'un choix de la collectivité, d'appliquer ou non les 1 607 heures, pour les agents dont je parle. Pour autant, je pense qu'à un moment donné, il faut aussi intégrer les contraintes qui sont les nôtres. Vous avez sollicité l'augmentation des impôts, très bien, c'est une chose. Nous, on travaille plutôt sur l'optimisation de nos services. Comment, à budget constant, à impôt constant, on répond au bénéfice de notre population, à un service de qualité équivalente, sans nuire au service ? C'est le pari que nous nous sommes lancés, celui effectivement, de ne supprimer aucune heure au bénéfice du public, aucune heure. Nous avons anticipé les inscriptions de la rentrée de septembre. Donc on est dans l'anticipatoire, donc par rapport à votre inquiétude Madame HUART, je tiens à vous rassurer immédiatement.

Il n'y a pas de fuite de la part des professeurs, il n'y a pas de fuite de la part des élèves. Nous nous sommes basés sur les projections de septembre. Et nous n'appliquons pas les 1 607 heures. Mais, face aux contraintes budgétaires qui sont les nôtres et cette optimisation-là, on ne l'applique pas qu'à l'École de Musique. On l'a appliquée sur l'entretien de nos bâtiments où à un moment donné, on se dit, enfin moi personnellement j'avais des dames d'entretien qui passaient tous les jours dans mon bureau. Je sais bien que je peux aisément salir un peu le parquet, mais je ne suis quand même pas aussi sale que j'en ai l'air. Et que si ces dames de ménage passent deux fois par semaine, ce n'est pas non plus la catastrophe. Et donc, on a travaillé sur le fait d'éviter « la surqualité ». Et parce qu'à un

Procès-verbal du conseil municipal du 7 juillet 2023

moment donné, on applique cette optimisation de notre service, tout en rendant un service public de qualité, eh bien on a pu, en tout cas, travailler sur effectivement, une masse salariale qui vient, tout en répondant au même service et à cette même qualité de service, on a pu, en tout cas, optimiser nos services avec les départs en retraite, et ça n'a aucun impact sur les salariés qui travaillent pour la Ville. On a adopté, en fait, la même démarche avec l'École de Musique. Et on était bien obligés de mettre sur la table les 1 607 heures. Et ce n'est pas parce qu'à un moment donné on met les 1 607 heures sur la table, en questionnement, que cela veut dire qu'automatiquement, on va prendre cette décision-là. Et donc on a mis sur la table les 1 607 heures, on a mis sur la table un certain nombre d'éléments et on est arrivé à cette conclusion qu'à un moment donné, le bon équilibre entre la pratique effective, en tête à tête, pour les professeurs, avec le public, la préparation, les contrats tels qu'ils étaient, à l'égard desquels nous étions engagés vis-à-vis de la collectivité, le bon équilibre, c'était tout simplement de mettre en adéquation parfaite, la relation contractuelle entre l'enseignant et la collectivité, avec les heures en présentiel et en face à face avec les élèves. Aucune suppression d'heures de cours. Donc le service public est rendu de la même façon, avec la même qualité de service. Pas d'impact sur la tarification, pas d'impact sur l'augmentation d'impôts, pas d'impact sur ce point. En revanche, effectivement, on demande simplement que les professeurs intègrent le fait que les heures qu'ils auront à faire pour la collectivité, se fassent en face à face et que les heures de préparation, alors que nous aurions pu aller vers les 1 607 heures, se fassent sur un temps extérieur au temps de face-à-face. Voilà l'équilibre que nous avons trouvé et dans cette réflexion qui peut ne pas emporter votre religion, je peux l'entendre parfaitement, l'ensemble des organisations syndicales a été convaincu par la démarche. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, l'unanimité des organisations syndicales a approuvé la démarche qui était la nôtre, dès lors qu'également, elle s'appliquera dans d'autres services. Parce que, aujourd'hui, nous ne sommes plus en mesure de pouvoir avoir de la « surqualité ». Parce que sur certains services, on était dans la « surqualité ». On ne peut plus se permettre ce genre de chose. Alors, on a des alternatives. Vous en avez proposé à l'occasion du vote du budget, vous avez proposé une alternative. On ne partage pas votre opinion sur l'augmentation des impôts, on préfère travailler, en tout cas, sur l'optimisation de nos services, sur le fait de réduire la « surqualité », tout en répondant à une qualité évidente de service public. Voilà l'orientation que nous avons prise. Je pense qu'elle est équilibrée et qu'elle permet, en tout cas, de respecter les engagements de la collectivité à l'égard du monde artistique, parce que je suis tout aussi sensible que vous, Madame HUART, sur l'art en général, que ce soit la danse, la musique, les arts en général. Pour preuve, on tâche de le déployer partout dans la ville pour le démocratiser toujours davantage. Donc cette sensibilité à la culture et à l'art, nous l'avons, tout autant que vous. Donc, sur ce point, en tout cas, ça n'est pas une façon de renier la qualité du service public. C'est une façon de répondre en optimisant, parce que tout simplement, à un moment donné, nos contraintes budgétaires ne nous permettent plus aujourd'hui d'être dans la « surqualité ». Voilà ce que j'avais à répondre, en tout cas, sur cette délibération. J'ai cru comprendre que je ne vous convaincras pas forcément, quoique je n'en sache rien, puisque nous ne sommes pas encore passés au vote, il n'est pas trop tard pour changer d'avis et je vous y invite ardemment, mais je passe cette délibération au vote et puis nous... Monsieur SERRURIER.

Monsieur SERRURIER : Juste pour préciser que je suis persuadé que l'on se retrouvera, très bientôt, là autour, parce que ça a, en plus, amené davantage de service public. Parce que les heures qui n'étaient pas réalisées vont être maintenant des heures réalisées et on sait qu'une heure d'enseignant, en cours individuel, ce sont deux personnes qui peuvent prendre des cours de musique et qui ne pouvaient pas le faire quand ces heures-là n'étaient pas optimisées. Donc ça signifie que toutes les heures que l'on va remettre à jour, qu'on va optimiser, comme vous le disiez Monsieur le Maire, finalement c'est optimiser et améliorer l'offre aux demandes des gens. Parce qu'en fait, les cours où ça ne fonctionnait pas, ce sont des cours où malheureusement, il n'y a pas de demande. Donc on équilibre, en essayant d'offrir... Par exemple, voilà, j'ai des profs, je crois qu'on récupère 4 ou 5 heures en piano, eh bien ça fera 10 personnes en plus qui pourront en faire, parce qu'il y a une forte demande. Je pense que ça vaudra le coup d'en rediscuter, mais je suis persuadé que là-dessus, comme avec les syndicats, comme avec les représentants du personnel, on va tomber d'accord en fonctionnant.

Monsieur le Maire : Merci. Je passe cette délibération... Oui, Madame HUART. Vous voyez qu'on a le temps...

Madame HUART : Non, je veux juste comprendre ce que vient de dire Monsieur SERRURIER. Je n'ai pas compris. En plus de ce qui est écrit là, il y a une création de volume horaire en piano ?

Monsieur SERRURIER : Non, je ne dis pas ça. Je dis que les cours...

Procès-verbal du conseil municipal du 7 juillet 2023

Madame HUART : Parce que vous venez de dire que les heures de cours que l'on perd d'un côté, on les récupère d'un autre.

Monsieur SERRURIER : Oui, par l'optimisation...

Madame HUART : Et donc les heures de cours qu'on supprime, on va donc bientôt avoir une création de 10 heures ou de 4 heures de cours de piano, je n'ai pas compris, c'est ça ?

Monsieur SERRURIER : En piano, ça ferait au moins 4 heures...

Madame HUART : Qui vont être créées du coup à la rentrée.

Monsieur SERRURIER : Qui ne sont pas créées. Qui existent, mais qui ne sont pas utilisées. Ou les professeurs ne sont pas en présence d'élèves. Donc ça fera 8 élèves en plus.

Madame HUART : Et donc j'en profite puisque j'ai le micro, pour expliquer donc qu'on va voter contre...

Monsieur le Maire : Oui, voilà.

Madame HUART : Et on attend bien sûr la précision sur le compte rendu du vote contre sur une partie de la délibération.

Monsieur le Maire : Voilà ! On apportera bien sûr ce complément, lors du procès-verbal pour que... Allez, voilà, Monsieur CORBEAUX.

Monsieur CORBEAUX : On a un peu de temps. Je veux simplement expliquer que l'on construit notre vote, à partir d'abord des discussions qu'on a eues avec les agents. Donc ce n'est pas un vote dogmatique. Deux, je rappelle quand même que dans les délégués syndicaux, il y en a un qui est à l'École de Musique et qui n'est pas élu local, mais qui est un élu départemental, que l'on a rencontré aussi. On n'est pas des... Et la troisième chose, c'est qu'on a entendu tous les arguments et je pense que l'on peut se rejoindre sur l'attachement qu'on a par rapport à l'école de musique. Après, nous, on n'est, à la fois pas d'accord sur le fait que moi je pense, pour bien connaître le milieu, notamment métropolitain et départemental, que ça va inévitablement poser un problème d'attractivité et de recrutement et ça le pose déjà un peu. Et que deux, je pense que dans la qualité de tout ce qui a été fait, dans les spectacles, les constructions qui ont été faites avec les écoles, avec les associations, tout ce qui a été, je dirais, un peu l'ADN de Seclin dans tout ce qui peut être construit au niveau de l'École de Musique, je pense quand même que les temps de coopération, les temps de préparation sont pour moi aussi des temps très importants et je pense qu'on ne partage pas cette approche-là que vous avez développée. Et dernière toute petite chose, ce qui est important aussi pour nous, c'est que vous ayez clairement dit ce soir, et vous l'avez dit aussi au CST que vous ne suivrez pas les communes qui veulent appliquer les 1 607 heures aux personnels qui sont sous les statuts artistiques. Ça, je pense que c'est important, parce que c'est quand même ça qui avait déclenché, je dirais un peu les grandes craintes qui avaient été faites. Donc, comme le disait Madame HUART, nous sommes favorables pour la filière administrative, technique et médico-sociale, mais malgré ça, nous voterons contre cette délibération pour la partie culturelle.

Monsieur le Maire : Moi je préciserai simplement que les enseignants, nous les avons rencontrés, lorsqu'effectivement il y a eu, en tout cas, je ne vais pas dire une politisation du sujet, mais en tout cas, moi j'ai quand même été assez surpris, alors qu'on n'avait même pas encore rencontré les enseignants, on n'avait même pas encore évoqué le sujet dans le cadre du CST, que voilà, on retrouvait déjà ça sur les réseaux sociaux, avec toute la déformation que parfois cela peut engendrer, parce qu'entre les rumeurs et les procès d'intention, on bascule vite, parfois, dans tout simplement des erreurs et des propos incorrects, en fait.

Donc moi, j'ai souhaité, en tout cas, rencontrer très rapidement les enseignants pour lever leurs inquiétudes. Et je pense qu'elles l'ont été. On les a rencontrés un matin, tôt, pour pouvoir en tout cas lever ces inquiétudes. Et après, comme je vous le disais, ce n'est pas parce qu'on met les 1 607 heures sur la table que l'on n'est pas en droit de se poser la question d'y réfléchir et, en tout cas, en toute responsabilité également, de se poser les bonnes questions. Donc, à cette heure, aujourd'hui, nous avons un choix qui s'opère par l'effet de cette délibération.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

25 votes pour

8 votes contre : CORBEAUX Éric, DAL Perrine, DECRAENE Pierre, HUART Cécile, VANDEKERCKHOVE Benjamin, PELLIZZARI Rachel, PRUNES-URUEN Sophie, PACINI Antoine
0 abstention.

Délibération n° 3

CRÉATION DE SEPT EMPLOIS PERMANENTS

M. BACLET : Merci. Donc c'est la continuité de la première délibération(la n° 2). Donc c'est la création, maintenant, des 7 emplois justement, permanents pour ces profs de musique. Donc je ne vous relis pas tous les éléments. Donc il y a 7 postes à créer, dont le dumiste pour 13 heures. Est-ce que vous avez des remarques ?

Monsieur le Maire : Est-ce que vous avez des remarques ?

Monsieur CORBEAUX : On ne trouvait plus les mêmes nombres de postes, donc on a été éclairés par Monsieur BACLET. Et donc on votera contre dans la cohérence de notre vote précédent. Evidemment pas contre le travail ou l'emploi des personnes, mais sur le principe qu'on diminue. On ne l'a pas dit simplement, c'est que pour ceux à qui on supprime une heure, dans une période où l'inflation est très forte, c'est quand même une heure de salaire en moins. Je le dis anecdotiquement.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

25 votes pour

8 votes contre : CORBEAUX Éric, DAL Perrine, DECRAENE Pierre, HUART Cécile, VANDEKERCKHOVE Benjamin, PELLIZZARI Rachel, PRUNES-URUEN Sophie, PACINI Antoine
0 abstention.

Délibération n° 4

SOLLICITATION DU FONDS DE CONCOURS « TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET BAS CARBONE » DE LA MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

Monsieur BACLET : Ça reste dans le marché global de performances, c'est-à-dire sur nos installations d'éclairage public, pour lesquelles nous avons donc démarré en 2022, des gros travaux qui vont prendre au moins 4 ans, donc se terminer en 2025 et qui vont nous permettre, à terme, d'arriver à 76 % de réduction, non pas de la dépense, mais de la consommation d'énergie.

Nous avons un contrat qui nous lie jusqu'en 2029 avec le prestataire. Par contre, nous avons donc sollicité des aides et donc là, il s'agit de l'aide fournie par la MEL tous les ans, qui est de l'ordre de 40 % sur les montants engagés dans l'année. Il y avait donc en termes de travaux, grosso modo, un million de travaux répartis sur les 4 ans, ça fait 250 000 € par an et donc là, il vous est demandé de solliciter 100 000 € à la MEL.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (33 voix pour).

Délibération n° 5

SUBVENTION À PROJET 2023 – ASSOCIATION ÉCOLE DE DANSE & EXPRESSION CORPORELLE

Madame GABREL : Dans le cadre de son gala avec le CMEM de Seclin, l'Association de danse nous sollicite pour une subvention à projet 2023. Il est proposé de leur accorder la somme de 1 500 € par rapport aux frais qu'ils ont eus dans ce gala.

Monsieur le Maire : Est-ce qu'il y a des observations ? Précision étant faite, que dans le corps de la délibération, nous modifierons le libellé de la dernière phrase qui contient la mention « une subvention exceptionnelle ». On rayera cette mention pour la remplacer par « subvention à projet ». On parle bien de « subvention à projet », conformément au titre qui vous est présenté en délibération. On est bien d'accord, Madame PELLIZZARI, je vous sais vigilante.

On passe au vote de cette délibération. Abstention ? Vote contre, je n'en vois pas. Vote à l'unanimité. Merci.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (33 voix pour).

6. COMMISSION DÉVELOPPEMENT DURABLE ET TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Délibération n° 6

PLAN COMMUNAL DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Madame GAUDEFROY : Oui, bonjour. Donc, délibération n° 6. Donc cette délibération porte sur le Plan Communal du Développement Durable. Donc ça a été vu en Commission Développement Durable et de Transition Énergétique du 8 juin dernier. Donc en résumé, la Ville de Seclin s'inscrit dans la durée, dans une politique de développement durable et depuis 2015, la commune avait signé la convention des Maires et peu de temps après, a mis en place son agenda 21, afin de mener un plan d'action sur 2017-2020. Aujourd'hui, afin de témoigner de notre politique volontariste, nous avons mis en place un Plan Communal de Développement Durable dont nous allons faire une petite présentation, afin de dynamiser un petit peu les éléments.

Donc l'idée, c'est de mettre en place un plan, afin d'inscrire le développement durable dans l'ADN de la Ville de Seclin. Ce qui signifiera que ce sera inclus de l'amont à l'aval de tout projet et de toute démarche. Nous souhaitons affirmer aujourd'hui notre volonté de nous inscrire dans une démarche volontaire, durable dans les années à venir et non pas uniquement sur un mandat, bien évidemment. Cela nous permet aujourd'hui de mettre sur le papier notre engagement, à travers les quelques actions que nous allons vous présenter et qui ont déjà été mises en œuvre.

Donc le contexte. En termes de contexte, le Plan Communal de Développement Durable, c'est juste la déclinaison locale, enfin juste ce n'est pas forcément le bon terme. Donc c'est la déclinaison locale du plan « Climat – Air – Énergie », le PCAET, qui a été voté au niveau de la MEL et nous avons souhaité le décliner au niveau local, afin d'être le plus concrets et de pouvoir mettre en œuvre tout ce que nous allons mener et pouvoir les graver dans le marbre.

Donc ce plan s'inscrit également dans la continuité, comme nous l'avons vu, dans la Convention des Maires et de l'Agenda 21. Donc comme vous l'avez vu, trois types d'action sont et seront mis en œuvre en termes de sensibilisation, de réduction des gaz à effet de serre et de résilience. Donc jusque-là, à l'écran, vous ne voyez pas grand-chose. Donc le Plan Communal de Développement Durable se décline en 4 axes et plus de 50 actions, que nous ne vous déclinons pas ici, mais qui sont détaillées dans le document qui vous a été transmis en amont et qui sera consultable sur le site de la Ville. Donc le pilotage de nos actions et leur suivi s'inscriront dans la durée, avec la mise en place d'indicateurs, que nous souhaitons dans un premier temps, simples, opérationnels et compréhensibles de tous. En l'occurrence, nous mettrons en place le suivi de la consommation d'eau, de la consommation d'électricité en kilowatts, de la consommation de gaz en kilowatts. Bien évidemment, nous ne parlerons pas d'euros, surtout en cette période de crise énergétique. Et enfin, l'impact de notre flotte de véhicules, en fonction du kilométrage et de l'énergie utilisée par chacun de ces véhicules.

Donc le nouveau plan communal de développement durable, c'est un document qui s'intègre dans le Seclin de demain, mais aussi dans notre quotidien. La première orientation favorise les engagements citoyens à la cohésion sociale sur le territoire. Sur le slide suivant, vous pouvez voir certaines actions qui ont commencé déjà à être mises en place, notamment dans la proposition de formation sur différentes thématiques liées au développement durable et, notamment, l'énergie, puisque nous avons eu la première réunion publique qui a eu lieu le 20 juin 2023, en mairie, avec « Solaire en Nord », nous avons eu le bonheur et la joie de voir une quinzaine de personnes qui étaient au rendez-vous. Nous avons également mis en place et démarré le mois dernier un groupe de travail destiné aux agents autour du développement durable. Alors, quelques exemples de projets qui vont être travaillés, qui ont été décidés en accord avec les agents qui participent à ce groupe : L'utilisation de papier, l'impression, le coût de l'encre, les circuits administratifs, le gaspillage alimentaire que nous avons déjà commencé à travailler dans la restauration collective, le tri et le recyclage dans les bâtiments municipaux et les

Procès-verbal du conseil municipal du 7 juillet 2023

bonnes pratiques écologiques, ce que l'on appelle les écogestes. Nous avons également proposé des animations et des activités sur les thématiques environnementales. Pour la deuxième année, nous mettrons en œuvre, « Une naissance, un arbre ». Donc la première année nous avons eu 19 participants et cette année, 20 participants, afin de pouvoir baptiser des arbres sur notre territoire pour des naissances qui ont lieu dans l'année précédente. Nous avons également remis en place le concours « Maisons et Balcons fleuris ». Donc l'année dernière, 14 participants, c'était dans un contexte un petit peu difficile et cette année, on a pu admirer 26 façades, jardins et balcons avec Monsieur le Maire, quand nous avons fait le tour à vélo de tous ces sites et nous avons été vraiment très satisfaits de la qualité de ce qui a été proposé. En dernier lieu, nous continuons et nous avons adapté les primes à destination des habitants pour des travaux durables, énergétiques et, en 2023, nous avons déjà 28 primes qui ont été accordées, pour plus de 8 000 €, auxquelles viendront s'ajouter les 6 primes que nous voterons dans la délibération suivante. Alors, l'orientation suivante, je suis perdue. L'orientation suivante, c'est réduire nos émissions de gaz à effets de serre. Donc pour l'instant, nous avons décidé d'optimiser la consommation des bâtiments municipaux. Donc nous avons un bureau d'études qui met en place le suivi de nos consommations. Nous allons affiner, nous analysons déjà les productions d'énergie solaire, grâce à l'énergie solaire. Donc on a deux sites et deux plates-formes qui nous permettent de suivre la production, à Langevin et à la Ramie. Bien évidemment, nous suivons et nous avons travaillé sur la réduction, l'intensité de notre éclairage public, même si aujourd'hui ça a été un petit peu remis en cause suite aux émeutes qui ont eu lieu et nous poursuivons notre démarche, et afin de créer des zones de trames étoilées, notamment les parcs et jardins qui restent éteints toute la nuit. Également, nous avons décidé de redémarrer et de pérenniser « le Repair Café ». Donc depuis le redémarrage, il y a un petit peu moins d'un an, 15 appareils ont été réparés. Alors ça va de l'ordinateur à la fontaine à eau, l'appareil à vapeur et nous allons caler très rapidement sur la fin d'année les prochains rendez-vous et nous l'espérons, l'un de ces rendez-vous sera dans le cadre de la semaine de la réduction des déchets qui aura lieu au mois de novembre.

Troisième axe, développer une mobilité responsable et durable. Donc nous collaborons avec la MEL pour élaborer un plan de mobilité métropolitain et le plan de mobilité communal. À travers l'AMI de la MEL, nous allons et nous aurons l'occasion de voter. Nous allons déployer les modes de déplacement en libre-service : vélos et trottinettes. Ce sera une expérimentation sur un an de ces produits en libre-service et nous serons très vigilants sur l'aspect sécurité et je sais que ça tient à cœur à beaucoup, cet aspect, et la ville de Roubaix a fait expérimenter en avant-première ce déploiement, et ça s'est surtout bien passé, contrairement à ce que beaucoup craignaient dans un premier temps. À noter, ce qui n'était pas noté sur ce slide, on a également installé des parkings à vélos sur la totalité des écoles, à l'intérieur des écoles. Suivront les parkings à vélos en extérieur.

Dernier axe, préserver et développer la biodiversité et les ressources locales. Donc là, on a deux axes majeurs, qui sont l'eau. Ça, vous le savez tous que nous sommes les gardiens de l'eau. Donc une des actions a été d'installer des récupérateurs d'eau de pluie dans nos bâtiments communaux. Donc nous en avons dans nos trois cimetières, à l'École Paul Langevin, 2 cuves, à terme, dans le cadre du travail sur les cours d'école, nous en installerons dans toutes les écoles. Nous avons élargi, vous avez pu voir dans les médias, nous avons élargi la réutilisation de l'eau de la piscine à l'arrosage des espaces verts. Nous avons fait une tentative de faire disparaître le chlore et c'est plutôt quand même pérenne et ça permet de bien fonctionner. Donc maintenant, nous avons la réutilisation des 7 mètres cubes quotidiens de l'eau de la piscine, 3 mètres cubes pour le nettoyage et 1 mètre cube, tous les deux jours, pour les espaces verts.

Et dernier point que nous avons voulu souligner, c'est la mise en place de l'action de lutte contre les frelons. Donc nous avons pu participer et une trentaine de personnes a été présente à la conférence, sur les frelons asiatiques, le mardi 6 juin dernier.

Dernier axe, j'ai failli l'oublier, ça aurait été bien dommage, puisque nous avons eu la joie d'accueillir le jury pour la deuxième fleur. Nous postulons et vous voyez le dossier « Villes et villages fleuris ». Nous avons obtenu un très bon accueil de notre démarche. Nous espérons avoir la deuxième fleur. Nous devons être un peu patients, puisque l'on va attendre jusqu'au mois d'octobre, puisque le jury n'a pas terminé son tour de France et nous remercions l'investissement de toutes les équipes, tous les agents qui se sont engagés, jusque très tard le soir la veille, très tôt le matin de la visite, pour mettre en avant tous les atouts de notre Ville. Donc comme vous pouvez le voir, nous avons mis en place un certain nombre d'actions, ce PCDD sera l'occasion de tout graver dans le marbre, d'écrire en dur l'engagement. Et je vous propose maintenant de procéder au vote, d'approuver le Plan Communal de Développement Durable.

Monsieur le Maire : Merci. Y a-t-il des observations sur cette délibération ? Madame HUART.

Procès-verbal du conseil municipal du 7 juillet 2023

Madame HUART : J'avais une question, en fait. En lisant le dossier, vous y avez répondu partiellement. En fait, évidemment, tout ce qui est proposé, enfin voilà, c'est du bon sens, on est pour. Évidemment, pas de débat là-dessus. Ce que je regrette simplement, c'est qu'on n'ait pas d'ores et déjà, en fait, des indicateurs et des cibles à atteindre, avec un échéancier. Vous avez indiqué, donc, qu'il y avait 4 indicateurs simples qui seraient suivis. Alors c'est très bien, mais on voit quand même que les indicateurs de ressources naturelles et de fluides que vous suivez, finalement, c'est ce qui permet de faire des économies financières. Donc c'est lié et c'est parfait. Mais je me dis que c'est bien aussi de suivre les autres indicateurs, même ceux qui ne nous permettent pas de faire des économies, mais il y aura quand même d'autres cibles à atteindre que de diminuer les consommations d'énergie et de diminuer l'eau. Voilà !

Madame GAUDEFROY : Alors aujourd'hui, on démarre sur 4 indicateurs, parce qu'effectivement, on n'a pas forcément non plus l'ingénierie au niveau de nos agents sur le long terme, mais bien évidemment, l'objectif est d'aller un petit peu plus loin. Nous commençons simples, des ambitions qui ne sont pas forcément très évoluées dans un premier temps, mais le but est d'aller bien plus loin.

Monsieur le Maire : On démarre à la hauteur de nos moyens, en fait.

Madame GAUDEFROY : Voilà. Mais on démarre.

Monsieur le Maire : Y a-t-il d'autres observations ? Non. On passe cette délibération au vote. Merci en tout cas, effectivement, pour tout le travail d'ores et déjà accompli, parce qu'on voit d'ores et déjà qu'effectivement, on s'inscrit dans la continuité de ce qui avait été mis en œuvre, aussi, au titre de la convention des Maires. On est dans la continuité. On pousse un peu plus loin le curseur, même beaucoup plus loin le curseur. Donc on ne peut que s'en féliciter. Mais en tout cas, je tenais à remercier également les services qui œuvrent au quotidien, au bénéfice de cette action, au titre du développement durable. Y a-t-il des abstentions ? Votes contre ? Eh bien écoutez, ce Plan Communal est adopté à l'unanimité. Merci.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (33 voix pour).

Délibération n° 7

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT À DES PARTICULIERS

Madame GAUDEFROY : Alors, la délibération n° 7 devient assez habituelle. Donc c'est l'attribution de subventions d'équipement à des particuliers. Cette fois-ci, nous avons 6 nouvelles subventions. Donc, comme les fois précédentes : Isolation de toiture, ravalement de façades et avec bonheur, nous voyons des panneaux photovoltaïques arriver. Donc nous vous proposons de décider d'approuver ces 6 demandes d'aide financière.

Monsieur le Maire : Merci. On passe au vote. Abstentions ? Votes contre ? Délibération acquise à l'unanimité. Merci.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (33 voix pour).

7. COMMISSION PARCOURS ÉDUCATIF

Délibération n° 8

AVANCE DE FRAIS AUX FORMATIONS BAFA ET BAFD POUR LES JEUNES SECLINOIS

Madame MASSET : Alors la délibération n° 8 porte sur l'avance de frais aux formations BAFA et BAFD pour les jeunes Seclinois. Donc il apparaît pertinent aujourd'hui de faire évoluer ce dispositif, en lien avec l'évolution réglementaire, à savoir l'accès au BAFA à partir de 16 ans et ainsi permettre l'accès à cette avance aux Seclinois âgés de 16 ans. Il est donc proposé au Conseil Municipal d'ouvrir le

Procès-verbal du conseil municipal du 7 juillet 2023

dispositif aux jeunes âgés de 16 ans et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires au bon fonctionnement de la démarche.

Monsieur le Maire : Merci. Donc l'objectif de cette délibération, c'est de permettre d'avancer d'un an l'accompagnement au titre du BAFA et BAFD. Pas d'observations ? On passe au vote. Abstentions ? Votes contre ? Délibération acquise à l'unanimité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (33 voix pour).

Monsieur le Maire : Je vous laisse poursuivre, Madame MASSET.

Délibération n° 9

CONTRIBUTION ANNUELLE 2023 SIVU POUR L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

Madame MASSET : Alors, la délibération n° 9 consiste en la contribution annuelle 2023, non pas du SIVU, il y a une petite correction à faire sur le document, qui maintenant s'appelle Impulsion Métropole Sud. Donc c'est la fusion entre mission locale, mission de l'emploi et l'Office Intercommunal. Donc cette année, il est proposé au Conseil Municipal de décider d'autoriser Monsieur le Maire à verser une contribution municipale à Impulsion Métropole Sud d'un montant de 68 459 €. Pour rappel, c'est un dispositif qui permet d'accompagner les jeunes de 16 à 25 ans dans leur parcours d'insertion sociale et professionnelle.

Monsieur le Maire : Merci. En complément je pourrais peut-être souligner le fait que le pôle « Interm'aide » a pu se voir remettre un prix en tant que lauréat de la structure « économie responsable » sur le volet « insertion ». Donc ils ont été reconnus sur l'enterritoire régional. Donc on est très fiers, en tout cas, de porter nos actions également, on parlait d'entretien des espaces verts tout à l'heure, de pouvoir permettre également à des personnes en difficulté, au titre de l'emploi, de pouvoir les accompagner également dans une démarche d'insertion et de pouvoir nous appuyer sur une structure comme celle-ci. Voilà. D'autres observations ? Questions ? On passe au vote. Abstentions ? Votes contre ? Vote à l'unanimité. Merci.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (33 voix pour).

8. COMMISSION URBANISME MOBILITÉ TRAVAUX QUALITÉ DE L'ESPACE PUBLIC

Délibération n° 10

CESSION D'UN BROYEUR À VÉGÉTAUX

Monsieur LEMAITRE : Merci, Monsieur le Maire. Donc la commune est propriétaire d'un certain nombre de véhicules et de matériels et au regard de son obsolescence, il est proposé de se débarrasser du broyeur à végétaux. Et donc on a pu rentrer en contact avec une Société de la Zone Économique de l'Épinette, qui veut bien s'en saisir, enfin le racheter.

Donc je propose au Conseil Municipal d'approuver la vente du broyeur à végétaux. Certains diront que je procède à la vente de « ma cougar », mais n'y voyez pas d'autres propos que simplement la vente d'un matériel.

D'accepter la proposition de reprise de la Société M.A.P.P. qui est donc située, comme je vous l'ai dit, dans la zone de l'Épinette. Et donc, d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette cession dans le cadre du renouvellement de matériel.

Monsieur le Maire : Alors, y a-t-il des observations sur la vente de « cette cougar » ? Pas d'observations. On passe au vote. Abstentions ? Votes contre ? La vente est acquise à l'unanimité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (33 voix pour).

Délibération n° 11

ENJEUX DE MOBILITÉ – DÉPLOIEMENT D'UN DISPOSITIF EN LIBRE-SERVICE DE TROTTINETTES ÉLECTRIQUES ET DE VÉLOS ASSISTANCE ÉLECTRIQUE – REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Monsieur LEMAITRE : Dans le cadre de la mobilité améliorée et afin de faire en sorte que la voiture ait moins de place dans la ville, dans son déplacement et dans son stationnement et, en phase avec ce que Madame GAUDEFROY a pu développer dans le cadre du Plan Communal de Développement Durable, nous avons candidaté pour participer à l'appel à manifestation d'intérêt « Trottnettes et vélos électriques – assistance électrique » proposée par la MEL, dans une phase expérimentale, comme il a pu être dit par Madame GAUDEFROY, pour vérifier que ce système sera pleinement satisfaisant. Et donc, comme ce système occupera le domaine public, il est proposé de fixer une redevance qui se monte à un montant de 20 € par an et par engin qui sera donc déployé sur la collectivité. Et donc il est proposé au Conseil Municipal de décider de fixer ce prix d'occupation du domaine public à hauteur de 20 € par an et par engin comme j'ai pu vous le préciser.

Monsieur le Maire : Merci. Madame PRUNES.

Madame PRUNES-URUEN : J'aurai quelques questions et comme Monsieur LEMAITRE connaît mon attachement aux mobilités douces, il ne faudra pas prendre de travers ce que je vais vous dire, en tout cas mes interrogations. Donc il s'agit encore ici d'une proposition de la MEL, comme la plupart des projets de mobilité et qui ne tient pas forcément toujours compte des réalités des communes. Et c'est pour ça que ça aurait peut-être été intéressant d'en débattre avant, ne serait-ce qu'en commission mobilité, puisque là, c'est un point faisant l'objet d'une information. Donc on va voter quelque chose aujourd'hui qui acte, de fait, le déploiement assez rapide, en fait, de ces engins. Donc moi, j'ai vraiment des questions sur les infrastructures et sur la sécurité des usagers de ces engins-là et je me demande si la commune, déjà, possède véritablement ces infrastructures. Parce que là, on nous parle de Roubaix. Ça s'est bien passé. Ils n'ont pas les mêmes pistes cyclables, ils n'ont pas les mêmes infrastructures, déjà. En tant que cycliste, moi j'ai la réponse, ce n'est pas tout à fait le cas pour le moment. Donc ce que je me demande, c'est, est-ce que l'on ne met pas un peu la charrue avant les bœufs en déployant les engins avant de vérifier que l'on a les pistes cyclables nécessaires, entretenues, correctes, non dangereuses. Et ça, c'est mon premier point. Donc est-ce qu'il existe un cahier des charges qui obligerait les communes à proposer, d'abord, des infrastructures ; ne seraient-ce que des pistes cyclables provisoires pour voir si ça va fonctionner, parce que là, le cahier des charges, il est pour l'opérateur ; donc obligation de brider à 20/25 kilomètres, etc. Il est pour l'utilisateur, donc il y a des choses comme le respect des zones de stationnement. Mais est-ce que la commune va devoir, au-delà des zones où on va des garages à vélos, etc., est-ce que vous avez obligation d'améliorer l'existant, déjà en termes de pistes cyclables et de circulation ; parce que ce n'est pas toujours facile. Il me semble que le but aussi de la mobilité douce est de remplacer les voitures. Alors quand je vois que pour Martinsart, les trottnettes ne pourront pas s'y rendre, c'est dommage, parce que c'est loin, parce qu'il n'y a pas beaucoup de transports, on est éloignés du centre, on est éloignés de la gare, etc. Est-ce qu'il y a là-dessus une étude prospective ? Est-ce que ça va vraiment remplacer les voitures ? Est-ce que, pour remplacer les voitures aussi, il faut développer l'intermodalité ? Donc est-ce que vous avez un plan, aussi, sachant que comme on n'a plus le tramway, par exemple, et qu'il s'arrête à Wattignies, qu'est-ce qu'on prévoit pour pouvoir aller prendre le tramway. Je connais la route par cœur, ce n'est pas sûr et les pistes cyclables ne sont pas belles, ne sont pas propres, enfin voilà. Donc si on déploie encore plus de trottnettes et de vélos, je me demande si c'est bien raisonnable pour les gens qui vont les utiliser. Alors je lisais aussi, c'est aussi une vraie question. Je ne comprends pas bien. « *La Ville devra accompagner la MEL et l'opérateur sur la création des stations sur l'espace public. Cela aura pour conséquence de réduire certains stationnements au bénéfice de ces dispositifs* ». Alors je voudrais bien savoir quelles sont les conséquences et comment vous allez gérer ça, parce qu'on est encore, à Seclin, au tout voiture, quasiment. Donc voilà, c'était une question aussi. Donc quelle politique cyclable, en plus de celle que vous avez envisagée jusqu'ici, vous comptez mettre en œuvre, après l'apparition de ces engins dans la commune ? Quelle politique de sécurité, j'aurais pu parler de l'éclairage aussi, mais bon, ça, on en a déjà parlé. Donc je vais le redire, sans pistes cyclables sécurisées, sans croisements corrects, etc., c'est mettre en danger les utilisateurs de ces engins. Et puis aussi, puisqu'il s'agit de réduire la voiture, parce que pour réduire l'empreinte carbone, il faut réduire la voiture, je tiens quand même à préciser qu'il n'y a rien de mieux que de lutter pour la gratuité des transports. Et là, je ne vais pas citer Roubaix, mais Dunkerque. Il se trouve qu'à

Procès-verbal du conseil municipal du 7 juillet 2023

Dunkerque, 48 % des nouveaux usagers du bus viennent de la voiture. Donc c'est quand même, aussi, une autre solution. Voilà.

Monsieur le Maire : Merci. Monsieur LEMAITRE, vous souhaitez intervenir.

Monsieur LEMAITRE : Merci pour toutes ces questions. Alors ça croise beaucoup d'éléments. Le PPI voirie et cyclables qui est en cours de déploiement et qui va se concrétiser au sein de la commune par l'aménagement du rond-point nord et du rond-point sud, justement, qui va s'ouvrir à d'autres modes que la voiture, puisqu'actuellement, ils sont, pour le nord en tout cas, exclusivement voiture. Donc on aura un aménagement fin 2023, début 2024, sur le fait que le rond-point Nord pourra accueillir, en plus, vélos et piétons. Et donc nous avons l'ambition avec les services de la MEL, de relier le rond-point nord et le rond-point sud, par des pistes cyclables améliorées, ou en tout cas, dans un premier temps, colorées, puisqu'on a le souci effectivement de cohabitation du piéton et du vélo, sur les trottoirs, sans que les piétons malheureusement se rendent compte qu'ils sont sur les pistes cyclables. On a donc ce premier aménagement qui va être structurant pour les modes doux de l'entrée sud vers l'entrée nord et inversement de l'entrée nord vers l'entrée sud. Donc la politique cyclable se déploie, pour moi pas assez vite. Effectivement, on sent bien que dans le PPI voirie et cyclable, les aménagements routiers restent finalement des investissements de priorité et je trouve et je le redirai en réunion à la MEL que le cyclable reste pour l'instant le parent pauvre de l'aménagement, de manière globale de la politique MEL. Pour autant, nous poussons à l'exercice, puisque je viens d'illustrer le fait que rapidement l'axe central de la commune va être amélioré de ce point de vue-là.

Nous avons pu mettre en place, dès le début de ce mandat, les panneaux permettant de tourner à droite, au feu, qui donc permettent de fluidifier aussi le fonctionnement des modes doux. Et puis, pour en revenir donc sur le sujet d'interpellation de départ, qui est le déploiement des trottinettes et vélos électriques, l'utilisateur doit, dans tous les cas, respecter le Code de la route. Donc faute d'aménagement sécurisé, il sera sur la voirie, comme tout vélo, faute de piste cyclable, doit être sur la voirie et non sur le trottoir. Donc l'enjeu va être, effectivement, de faire respecter le Code de la route aux futurs usagers et ne pas les retrouver sur le trottoir, puisque face à la congestion, il est bien évident que rapidement les trottinettes peuvent se retrouver sur le trottoir et parcourir ce trottoir avec tous les dangers que ça représente. Donc on a, avant tout, un Code de la route qui devra être respecté, mais bon, par définition, les gens doivent le respecter. Et puis, si l'on peut considérer que le déploiement est trop rapide par rapport aux aménagements, l'année d'expérience nous permettra justement de faire la preuve auprès des services de la MEL qu'il faut peut-être accélérer et mettre en cohérence le fait de déployer des systèmes actifs, avec des aménagements qui ne sont peut-être pas à la hauteur. Donc moi je reste prudent et c'est pour ça qu'on a accepté de mener l'expérience sur une année, pour se faire la preuve que ça peut fonctionner et que si ça ne fonctionne pas, à nous collectivité, de faire accélérer les aménagements qui mettront donc, en adéquation, l'offre et la qualité de service. Donc c'est pour moi un enjeu et une mise à l'épreuve de ces systèmes-là et éventuellement d'en tirer les arguments pour faire accélérer les aménagements. Alors il y a peut-être d'autres questions, je les ai peut-être oubliées. Mais je résumerai, en fait, d'essayer de mettre en cohérence la politique d'aménagement structurel et l'offre de service autre que la voiture. Je me rappelle une question « *Où les engins vont-ils être garés ?* ». Donc il y aura bien des points spécifiques dans la ville qui seront annoncés. Et tant que l'engin ne sera pas remis sur ces bornes-là, il sera facturé. Donc je pense qu'il y a tout intérêt à se discipliner pour mettre l'engin aux endroits adéquats pour ne pas être facturé de manière excessive au regard de l'usage. Martinsart reste un point compliqué, dans la mesure où on a le franchissement d'un ouvrage d'art qui, malheureusement, n'est pas assez large à l'heure actuelle et en plus, est en dévers, en surplomb, ce qui fait qu'on ne peut pas forcément voir arriver la voiture en face et donc les services de la MEL nous ont répondu qu'actuellement, il y avait une impossibilité technique de pouvoir faire une piste cyclable. Donc, c'est pour ça qu'on n'a pas pu situer des engins sur le quartier de Martinsart avec beaucoup de regrets, dans la mesure où l'aspect sécuritaire ne pourra pas être respecté. Pour le reste, on a essayé de mailler le territoire, en partant du quartier des Aviateurs, en proposant aux acteurs de la zone économique de l'Épinette de s'équiper aussi, pour permettre aux gens d'aller autrement auprès des commerces, tout en ayant l'idée de sécuriser de nouveau les aménagements. Voilà ! Le territoire sera maillé. Bien évidemment, la gare sera un point central de ralliement, puisqu'un certain nombre d'entre nous peut utiliser les modes de transports de la SNCF et on peut espérer que les gens ne prennent plus leurs voitures, ou moins facilement leurs voitures pour aller à la gare, mais peut-être ce type de mode de transport. Donc c'est toute la perspective que l'on donne, en essayant d'avoir répondu à l'ensemble des questions, mais peut-être que j'en ai loupé.

Monsieur le Maire : Alors Madame HUART vous avez à nouveau sollicité la parole et je vois que Monsieur CORBEAUX sollicite également. Allez-y, Madame PRUNES, pardon, excusez-moi.

Madame PRUNES-URUEN : Juste pour commencer, s'il suffisait de respecter le Code de la route pour rester en vie, bon voilà ! Je disais au Conseil Régional, il n'y a pas longtemps, où j'avais une réunion, ça tient du sport extrême de rouler dans la MEL. Je ne parle pas de SECLIN, mais dans la MEL en général. Non, ça m'intéresse vraiment de savoir, je ne sais pas si vous allez faire une étude, mais le nombre de voitures grosso modo, enfin s'il y avait moyen de savoir, remplacées sur un an. Vraiment, ça serait un point super-intéressant et aussi si avec l'intermodalité, il y a du changement également. Ce sont vraiment deux points qui m'intéressent. Et juste une chose, vous allez donc peindre en rouge au rond-point nord, au rond-point sud pour les pistes cyclables. Vous le savez aussi bien moi, ils l'ont fait Route du Faubourg d'Arras, au bout à la Porte d'Arras et donc c'est un espace sur du trottoir. Donc le pont, un côté rouge, un côté blanc, c'est clairement insuffisant. Ça ne fonctionne absolument pas. Peut-être rajouter quelque chose au milieu. Je ne sais pas ce qu'a prévu la MEL, mais il faudra leur dire que ça ne fonctionne absolument pas. Ça ne suffit pas ou ça ne plaît pas le rouge, mais enfin ça fonctionne encore moins que le vert.

Monsieur le Maire : Alors j'ai cru comprendre que Monsieur CORBEAUX souhaitait intervenir, à moins que ce ne soit Madame HUART ?

Madame HUART : Oui, une question, pardon. On ne s'était pas forcément concertés avant sur ces sujets. Oui, j'avais une question. On avait déjà abordé avec Monsieur LEMAITRE la possibilité d'installer des garages à vélos fermés, comme ce qu'il se fait à Lille, parce qu'en fait, on a quand même dans Seclin beaucoup d'habitats, des habitats denses, des maisons type 1930, où les gens n'ont pas forcément la possibilité de sortir leurs vélos pour des petits trajets et le vélo est réservé aux balades du dimanche, où on rentabilise un peu le temps de sortie du vélo. Donc là, je trouve ça un peu dommage, ou est-ce qu'on ne peut pas associer les deux ? Parce que là, finalement, on va prendre de la place sur le domaine public pour installer des systèmes payants, alors qu'il y a plein de gens qui ont des vélos chez eux qu'ils n'utilisent pas et qui, en plus, ce sont des vélos santé aussi, sur les petits trajets, et qu'on pourrait mobiliser en ayant ces garages à vélos extérieurs.

Monsieur LEMAITRE : C'est dans la projection de pouvoir aussi, de manière complémentaire, à certains endroits dans la ville, d'offrir le principe que la Ville de Lille a adopté, c'est-à-dire que sur la largeur d'une place de voiture, on arrive à installer un garage à vélos, qui s'ouvre facilement, avec un système de codage et qui se referme et qui est sécurisable. Donc effectivement, c'est une bonne piste, si je puis dire, sans jeu de mots, une bonne piste qu'on a envisagée, qu'on n'a pas forcément budgétée cette année, mais qui pourrait prolonger le développement du mode doux. Et je laisse Monsieur le Maire, préciser la sécurisation, c'était son idée.

Monsieur le Maire : Je vais apporter des compléments d'information. Madame PRUNES, effectivement, je partage votre point de vue et dès lors que nous partageons le même point de vue sur cette nécessaire mise en sécurité, je pense que nous partagerons aussi le constat que la Ville de Seclin était particulièrement déficitaire et est particulièrement déficitaire sur l'aménagement des pistes cyclables. Voilà. C'est un constat que nous partageons donc, l'un et l'autre, sur le déficit de pistes cyclables, ou en tout cas de voies suffisamment sécurisées sur l'utilisation de ce type d'engins. Vous vous doutez bien que ce n'est pas en deux ans de temps qu'on peut rattraper le retard qui a pu être pris, mais toutefois, depuis le début de ce mandat, nous sommes particulièrement actifs sur, effectivement, la mise en œuvre, de voies sécurisées. Monsieur LEMAITRE a pu évoquer la sécurisation rond-point nord, rond-point sud avec l'axe principal qui doit être sécurisé, au-delà de la pose d'une couleur particulière, mais en tout cas qui permet toutefois de matérialiser ce qui ne l'est pas actuellement, une piste cyclable existante et qui n'est pas visible par le piéton. Effectivement, au regard des derniers comptes rendus qu'on a pu obtenir lors de la dernière réunion, moi j'ai demandé à matérialiser davantage par des éléments mobiliers qui seraient posés sur la chaussée, pour vraiment pouvoir délimiter ces espaces-là. En tout cas, on n'a pas encore le retour effectif sur ces approches-là, mais ce sont clairement les orientations que j'ai pu préciser. Un petit point également, concernant Martinsart. Effectivement, les études qui portaient sur la faisabilité d'une piste cyclable sont plutôt dans un sens négatif, mais j'ai demandé, toutefois, aux services de la MEL d'être ingénieux et de pousser la réflexion vraiment le plus loin possible pour contourner la difficulté technique que nous avons sur le pont. C'est que je pense que des alternatives, ou en tout cas des solutions ingénieuses peuvent être trouvées et je ne désespère pas de ce que les services de la MEL puissent nous apporter des éléments techniques qui permettraient de contourner cette dernière difficulté. Sur le passage du TGV, a priori, ça ne pose pas de difficultés en soi. Le dernier obstacle, c'est effectivement ce pont, mais je souhaite en tout cas que la MEL pousse ses compétences et son ingénierie jusqu'au bout de

la démarche. Également, on était en réunion, en ce début de semaine, sur les orientations que nous souhaitons sur les voies qui nous amènent également à Templemars également et là aussi, on peut être optimistes sur le déploiement que l'on espère le plus rapide possible et je partage votre souhait de rapidité sur des travaux qui auraient pu être portés déjà depuis bien longtemps. Mais en tout cas, sur l'axe Seclin/Templemars, on avance bien également. Sur également les voies vertes, on a pu inaugurer une voie verte là, récemment. Est à l'étude également, une voie verte entre la Zone Industrielle et la gare de Seclin, qui ne serait pas incompatible, avec un éventuel Bus à Haut Niveau de Service qui pourrait venir jusqu'à Seclin, ou en tout cas, moi je continue d'être à l'attaque et de défendre le projet de Tramway. Voilà, j'ai pu adresser, d'ailleurs à ce propos, une correspondance au Président de la MEL, ainsi que les Maires du secteur, les Présidents de la zone économique, le Président du Conseil de Surveillance de l'Hôpital, oui eh bien ça tombe bien, c'est moi ; donc je n'ai pas eu de mal à apposer ma signature sur ce courrier, mais en tout état de cause, nous ne lâchons pas l'affaire, sur, effectivement, avec des Maires plus nombreux, désormais, sur cette nécessité de pouvoir, en tout cas, obtenir des modes structurants, doux, cadencés. Le tramway, bon on a compris que ça serait difficile, mais on ne baisse pas la garde pour autant. Et donc le sens de ce courrier, c'est de réclamer encore et toujours ce tramway, à défaut un BHNS.

Donc voilà ! Sur ces questions de mobilité, en tout cas, sachez que nous sommes très proactifs sur le portage de ces dossiers. Qu'on essaye de faire avancer, je pense que Monsieur LEMAITRE... voilà les dispositifs « tourne à droite », en tout cas les garages à vélos qui pourraient se déployer également. On continue de porter très fermement et très fortement cette politique-là auprès de la Métropole Européenne de Lille et comme je vous le disais, nous partons d'un déficit. Et nous tâchons de faire au mieux pour le rattraper. Un complément rapide, Monsieur LEMAITRE.

Monsieur LEMAITRE : Juste un complément pour dire que l'on se fait accompagner de l'Association ADAV (Association Droit au Vélo), pour justement avoir les bons retours d'expériences et les bons conseils. Ce qui peut aussi appuyer nos arguments vis-à-vis de la MEL, puisqu'ils ne sont pas juges et parties et donc ils sont de bons conseils. Et j'en profite, la liaison Seclin Nord et fin de terminus actuellement prévus, est dans la considération de comment on arrive à améliorer, si jamais le tramway n'arrive pas jusqu'à Seclin, comment on travaille avec les services pour offrir une liaison cadencée et fréquente. C'est la même chose.

Monsieur le Maire : Merci. C'est bon ? J'ai vu un micro s'allumer. En premier Monsieur CORBEAUX. Madame DAL, j'ai vu que vous souhaitiez également prendre la parole. Oui, on vous écoute, Monsieur CORBEAUX.

Monsieur CORBEAUX : Simplement pour expliquer le vote de notre groupe. On le regrette, mais on ne votera pas positivement pour cette délibération. Lorsqu'on a eu la réunion des présidents de groupes mardi, il y avait Monsieur SERRURIER, Monsieur BACLET et moi-même, j'ai posé la question à quel moment et où on avait déjà discuté de ce dossier, au-delà du vote des 20 € pour la redevance pour l'espace public. Monsieur BACLET m'a rappelé, m'a même envoyé les documents, donc je le remercie. Il y a eu une commission, Madame HUART était excusée, l'heure ne lui correspondait pas, mais j'ai eu les documents. Sauf que parler ce soir simplement de cette petite partie des 20 € sans avoir une présentation globale de ce que sera le déploiement, à quels endroits précis seront les stations de vélos électriques, les stations de trottinettes. À ma connaissance, ça n'a jamais été présenté au Conseil Municipal. Est-ce que faire le choix de prendre des trottinettes électriques, est-ce qu'on a discuté collectivement et mesuré tout ce qu'il pouvait y avoir de positif, mais aussi de dangereux, à la fois pour la sécurité des personnes qui pratiquent, mais aussi sur la sécurité sur les trottoirs, pour notamment nos seniors lorsque les gens vont peut-être ne pas utiliser les pistes cyclables. Toutes ces questions-là, on n'a pas eu de débat et on n'a pas eu de débat, à part les réponses qu'on a eues ce soir de Monsieur LEMAITRE, on n'a pas eu un débat de fond sur cette question et dernière chose, moi je m'interroge aussi sur le fait que l'on parle du quartier des Aviateurs, on parle de quartiers, mais est-ce que les habitants, les citoyens, ont été concertés, informés, consultés sur ce dispositif ? Alors vous nous dites, c'est une expérimentation. Je me souviens d'une réunion à Burgault, vous aviez déjà employé ça et les citoyens de Burgault avaient dit « Oui, mais il faudrait peut-être nous consulter d'abord et demander notre avis ». Moi je pense, on parle tout à l'heure, Madame, on parlait du plan de développement durable. On parlait beaucoup de citoyenneté, et j'ai le sentiment, vous avez parlé, Monsieur le Maire, du tramway. On parle beaucoup de la MEL, on parle beaucoup des réunions à la MEL, des réunions que vous avez, auxquelles vous participez, mais en gros les citoyens sont associés à quoi dans tout ça ? Moi, je pense que si on veut modifier, y compris les pratiques, si on veut modifier l'approche de la mobilité, je pense qu'il faudrait associer beaucoup plus les citoyens. Et donc nous, c'est sur ce point-là que nous ne voterons pas ce soir, nous nous abstenons, tout simplement parce

que nous souhaitons qu'il y ait un vrai débat, avant que l'expérimentation se mette en place sur ce déploiement. Par exemple, moi, j'ai une question toute bête : « *Comment vont être reliés l'Hôpital et la Gare, par exemple ?* » Vous me dites, « *oui, oui, il y aura* ». Mais à part la réunion de ce soir, je n'étais au courant de rien. Donc si moi, déjà, en tant que Conseiller Municipal, qui connaît un peu la commune et qui me suis beaucoup manifesté pour le tramway notamment, je ne suis pas au courant, vous imaginez les citoyens, l'état de l'information qu'ils ont. Donc moi je pense que sur cet aspect-là, on ne peut pas simplement dire : « *on fait de la citoyenneté* » et puis, très concrètement sur des dossiers comme celui-là, on n'a associé personne. Nous nous abstenons sur ce dossier.

Monsieur le Maire : Alors, avant de vous laisser la parole, Monsieur LEMAITRE, Madame DAL a sollicité une intervention.

Madame DAL : Oui. Je voulais savoir si vous songiez dans les mois à venir à apporter une aide financière aux Seclinois qui souhaitent s'acheter un vélo électrique, comme ça se fait dans d'autres communes.

Monsieur le Maire : Alors, je propose en tout cas que cette question soit débattue ultérieurement. Ce n'est pas l'objet de ce débat. Monsieur LEMAITRE.

Monsieur LEMAITRE : Monsieur CORBEAUX, donc on a développé l'ensemble du procédé en commission développement durable. Effectivement, Madame HUART s'était excusée. Donc c'est à ce moment-là qu'on a pu l'évoquer et en débattre tous ensemble. Donc il y avait une transparence dans le déploiement et une transmission des documents qui a été faite très rapidement après la commission.

Monsieur CORBEAUX : Ce sont des points comme ça qui sont indiqués, on ne peut même pas repérer.

Monsieur le Maire : Alors si vous me permettez, on va clore les débats. On ne va pas tergiverser sur le point. La commission est le lieu de débat. Maintenant, si les élus de votre groupe ne sont pas en capacité de pouvoir... Non, non, mais on va clore le débat. Non, mais à 18h, vous savez j'en ai fait suffisamment pendant 12 ans des commissions à 18h, ne vous inquiétez pas. Malgré la charge de travail qui était la mienne, je me rendais disponible. Donc toujours est-il, de toute façon ce ne sera jamais la bonne heure... mais tout le monde prend le train Madame. Voilà. Toujours est-il qu'il y a un lieu de débat. C'est dommage en tout cas que vous estimiez que ce sujet n'ait pas été débattu, alors qu'il a été débattu en commission. Nous n'y pouvons rien, si à un moment donné, les membres de votre groupe ne siègent pas au sein des commissions. Je porte au délibéré cette délibération. Y a-t-il des abstentions ? Donc abstentions de la part du groupe « Seclin en Commun », des votes contre ? Vote acquis à la majorité. Je vous remercie.

ADOpte À LA MAJORITÉ

25 votes pour,

0 vote contre,

8 abstentions : CORBEAUX Éric, DAL Perrine, DECRAENE Pierre, HUART Cécile, VANDEKERCKHOVE Benjamin, PELLIZZARI Rachel, PRUNES-URUEN Sophie, PACINI Antoine.

Monsieur le Maire : Je pense que nous avons épuisé l'ensemble des sujets à l'ordre du jour de ce Conseil Municipal. Il me revient maintenant la lourde charge de vous inviter à boire un verre de l'amitié et de vous souhaiter à toutes et à tous, de très bonnes vacances, reposantes après la période que nous avons traversée. Revenez-nous en pleine forme au mois de septembre, pour évoquer ensemble l'ensemble des sujets qui intéressent les Seclinois. Je vous remercie.
Bonnes vacances à toutes et à tous et on se retrouve [...]

Séance levée à 20 heures 05.

Approuvé au conseil municipal du 29 septembre 2023

Amira EL MESSAOUDI

Secrétaire de séance

Conseillère municipale déléguée à la Vie Associative



François-Xavier CADART

Maire de Seclin

Secrétaire départemental délégué

